



ENGAGEMENT, HONNÊTETÉ, RESPECT, TRANSPARENCE

RÉUNION PUBLIQUE

CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Le mardi 8 avril 2025 / 19 h 00

École La Ruche – 635, rue de l'Église à Tracadie (N.-B.) E1X 1B1

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
 - 1.1 Minute de silence
2. Vérification du quorum et des absences
3. Adoption de l'ordre du jour – avis de motion
4. Déclaration de tout conflit d'intérêts en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
5. Lien avec la communauté
 - 5.1 Forum de discussion – CPAÉ
 - 5.2 Présentation - Honneur au mérite du CED
6. Perfectionnement du Conseil
 - 6.1 Formation offerte aux membres des CPAÉ
7. Pour discussion ou décision du CED – avis de motion
 - 7.1 Lettre ouverte de la FJFNB
 - 7.2 Lettre du CPAÉ de l'école le Carrefour Étudiant
8. Adoption des procès-verbaux
 - 8.1 Procès-verbal de la réunion publique du 11 mars 2025 – avis de motion
 - 8.2 Suivis découlant des procès-verbaux
9. Vérification du rendement de la direction générale
 - 9.1 Nominations
 - 9.2 Rapport de vérification de la direction générale – Secteur des Installations scolaires et de la Santé et sécurité au travail

10. Vérification du rendement du Conseil d'éducation
 - 10.1 Rapports des comités
 - 10.1.1 Comité des finances et des infrastructures
 - 10.1.2 Comité jeunesse
 - 10.1.3 Rapport d'évaluation des politiques
 - 10.1.3.1 Politique 1.7 – Plan de travail du CED
11. Renseignements
 - 11.1 Rapport de la présidente
 - 11.2 Correspondances
 - 11.2.1 Lettre CPAÉ de l'école le Carrefour Étudiant
 - 11.2.2 Lettre de la ministre du MEDPE – Approbation de la fermeture de l'école Académie Assomption
 - 11.2.3 Lettre aux parents de l'école Académie Assomption
12. Évaluation du déroulement de la réunion (tour de table)
13. Parole au public et/ou correspondance reçue du public
14. Levée de la réunion

RÉUNION PUBLIQUE DU
CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST
LE 8 AVRIL 2025

HONNEUR AU MÉRITE

La réunion publique du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est débute avec son programme « Honneur au mérite » afin de reconnaître publiquement des élèves, des membres du personnel, des parents ou des membres de la communauté méritant d'être soulignée. Ces réalisations, projets ou autres exploits peuvent avoir été accomplis dans leur école, dans leur milieu de travail ou encore, dans le cadre de leur implication personnelle auprès des élèves ou au sein de leur communauté. Ainsi, l'Honneur au mérite donne l'occasion aux membres du Conseil d'exprimer toute leur reconnaissance.

Ce soir, le Conseil rend hommage à dix personnes :

- **Nadia Veilleux**, bénévole pour l'école La Ruche dont la candidature a été proposée par madame Chantal Paulin, directrice par intérim de l'école
- **Chantal Paulin**, directrice de l'école La Ruche dont la candidature a été proposée par madame Véronique Haché, enseignante de l'école.
- **L'équipe spécialisée en appui comportemental**, composée de **Shannon Haché**, **Christine Brideau**, **Sylvie Haché**, **Sabrika Savoie**, **Pascale Lepage**, **Marie-Ève Noël**, **Julie Basque** - enseignantes ressources et **Stéphane Noël** - psychologue scolaire. La candidature de cette équipe a été soumise par madame Stéphanie Kerry, directrice des services de soutien à l'apprentissage.

Madame Nadia Veilleux est une maman dévouée de deux enfants qui fréquentent l'école La Ruche. En novembre dernier, elle a eu l'initiative de proposer la location du gymnase de l'école La Ruche afin d'y offrir des cliniques de basketball. Depuis la fin du mois de novembre, elle anime bénévolement ces cliniques pour les élèves de la grande région de Tracadie. Grâce à son engagement et à son expertise, les participants ont l'opportunité de développer leurs compétences en basketball dans un cadre bienveillant et structuré.

En plus de ces cliniques destinées aux élèves, Madame Veilleux a également élargi son offre en proposant des séances aux personnes de 15 ans et plus, leur permettant ainsi de pratiquer gratuitement leur sport préféré. Cet engagement généreux témoigne de sa passion pour le sport et du désir de favoriser l'épanouissement de la communauté locale.

Le Conseil souligne et remercie madame Veilleux pour son engagement au sein de sa communauté !

Mme Chantal Paulin est une directrice d'école exceptionnelle qui incarne des valeurs humaines et professionnelles remarquables. Depuis son arrivée à ce poste, Mme Chantal fait preuve d'une écoute attentive envers l'ensemble de son personnel. Elle bâtit des ponts et crée un climat de confiance et de respect. Chaque membre de son équipe sait qu'il peut compter sur elle. Son empathie et sa compréhension font d'elle un leader naturel et respecté.

Mme Chantal est aussi une bienfaitrice pour ses élèves. Elle conçoit des projets pédagogiques novateurs qui stimulent la curiosité et répondent aux besoins sociaux et émotionnels des élèves. Elle veille à leur bien-être et à leur épanouissement global.

Toujours en quête d'innovations, Mme Chantal incite son équipe à oser, se renouveler et expérimenter. Elle soutient les initiatives novatrices avec enthousiasme et détermination. Ce qui la distingue, c'est sa générosité. Elle accompagne sans relâche son équipe et ses élèves, partageant son expertise et offrant son temps sans compter.

Que ce soit avec les enseignants, le personnel ou les élèves, Mme Chantal est appréciée pour sa bienveillance, son professionnalisme et son leadership humain. Elle favorise la collaboration et valorise les talents de chacun.

Il est rare de rencontrer une personne qui allie vision éducative, innovation, souci du bien-être et générosité. Mme Chantal incarne ces qualités et bien d'autres encore.

Le Conseil souligne votre leadership et votre dévouement exceptionnel, madame Chantal !

L'équipe spécialisée en appui comportemental, composée de **Shannon Haché, Christine Brideau, Sylvie Haché, Sabrika Savoie, Pascale Lepage, Marie-Ève Noël, Julie Basque** - enseignantes ressources et **Stéphane Noël** - psychologue scolaire, joue un rôle crucial dans l'accompagnement des écoles et des élèves ayant des besoins diversifiés au sein de notre district.

Engagée à créer des environnements inclusifs et bienveillants, cette équipe collabore étroitement avec le personnel scolaire pour offrir un soutien personnalisé. En plus de formuler des recommandations favorisant une inclusion scolaire harmonieuse, elle contribue activement à la formation continue du personnel. Elle démystifie également les stratégies à adopter pour renforcer les compétences de tous ceux qui accompagnent les jeunes au quotidien.

L'équipe se distingue par son approche empathique, en élaborant des plans d'intervention individualisés qui répondent aux besoins spécifiques de chaque élève, tout en favorisant leur épanouissement scolaire et personnel. Elle développe également des outils visuels et des ressources pédagogiques innovantes, axés sur le renforcement des compétences socio émotionnelles et de l'autorégulation, permettant aux élèves de s'épanouir pleinement dans leur environnement scolaire.

Les écoles bénéficient d'un climat éducatif enrichi et d'un meilleur encadrement des élèves. La contribution exceptionnelle de cette équipe transforme non seulement le parcours des jeunes, mais également celui de l'ensemble de nos communautés scolaires. Le Conseil est très reconnaissant de votre dévouement et de votre impact profond sur le long terme auprès de nos élèves.

J'inviterais donc, mesdames **Nadia Veilleux, Chantal Paulin, Shannon Haché, Christine Brideau, Sylvie Haché, Sabrika Savoie, Pascale Lepage, Marie-Ève Noël, Julie Basque** et monsieur **Stéphane Noël** à se joindre à moi afin qu'un certificat « Honneur au mérite » vous soit remis. Le Conseil souhaite vous adresser ses plus sincères félicitations et vous exprimer toute sa gratitude pour votre impact remarquable auprès de nos jeunes et votre engagement exemplaire.

Un grand merci à chacune et chacun d'entre vous. Continuez sur cette belle lancée, nous sommes fiers de pouvoir compter sur des personnes aussi dévouées et inspirantes !

Politiques ciblées

3.2.3; 3.2.4

3.3.3

3.5.2; 3.5.5

3.6.8; 3.6.9; 3.6.10

3.10.1; 3.10.2



Rapport de vérification 2024-2025 Secteur des installations scolaires et de la Santé et de la sécurité au travail

Aperçu stratégique

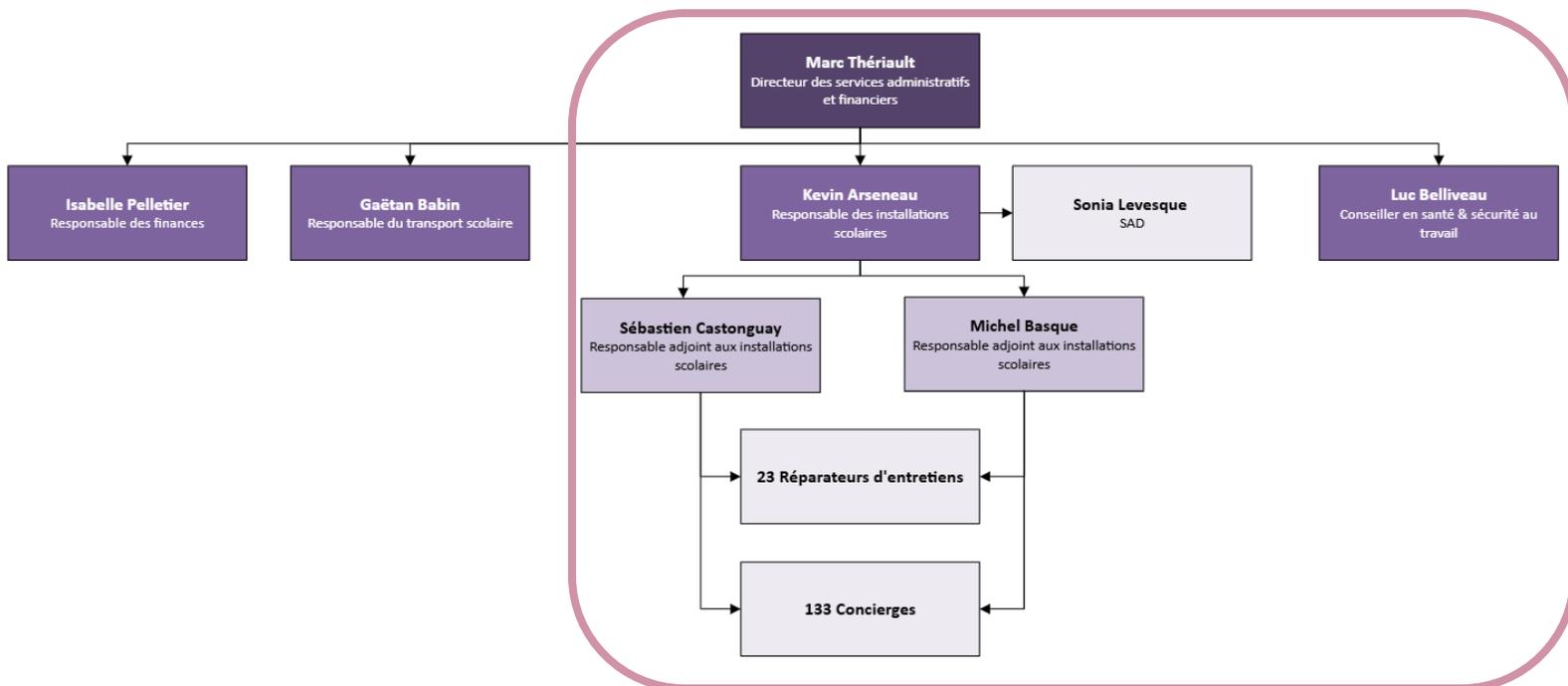
Pour tous les secteurs du DSFNE, un rapport vous sera partagé dans le but de vous informer de l'avancement et du développement de chacun d'eux. Chaque rapport vous permettra de voir l'état actuel des secteurs visés selon leurs normes et leurs objectifs respectifs.

Afin de répondre aux exigences des politiques 3.2 « Relations avec la clientèle » ; 3.3 « Budgétisation / prévisions » ; 3.5 « Protection des actifs » ; 3.6 « Communication et appui au conseil » et 3.10 « Réaménagement des communautés scolaires », voici ce qui est mis en œuvre au DSFNE.

SECTEUR DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Organisation des secteurs

Les secteurs des installations scolaires et de la santé et sécurité au travail (SST) se retrouvent sous la supervision du directeur des services administratifs et financiers. Voici la structure organisationnelle de ceux-ci.



Formation des réparateurs d'entretien

Afin de maintenir toutes les installations scolaires aux normes du Code du bâtiment, l'équipe d'entretien est composée de personnes ayant différentes formations spécialisées :

- 2 peintres
- 1 spécialiste en réfrigération
- 2 ingénieurs en force motrices
- 5 charpentiers
- 6 électriciens
- 5 plombiers

Pendant la période estivale 2024, **12 réparateurs d'entretien surnuméraires se sont greffés** à cette équipe afin d'apporter un soutien supplémentaire dans la réalisation des travaux.

Toute personne qui travaille à l'entretien doit suivre des formations précises et obligatoires en matière de sécurité en milieu de travail. Celles-ci doivent être renouvelées chaque trois ans.

- Protection contre les chutes
- Espaces clos
- Charriots élévateurs et plateformes élévatrices
- SIMDUT/Ajustement de masque respiratoire
- Verrouillage et étiquetage
- Formation sur la sécurité électrique (électriciens)

Celles-ci doivent également suivre la **formation RCR** qui est renouvelée tous les 2 ans.

Rétention et recrutement des réparateurs d'entretien

La rétention des réparateurs d'entretien est bonne. Toutefois, le recrutement est plus difficile, car :

- 1) Le salaire est très peu compétitif.
- 2) Très peu de main-d'œuvre qualifiée dans la région.

Le poste de charpentier qui était vacant depuis 3 ans a été comblé en mars 2025.

Entretien des installations scolaires

Le secteur des installations scolaires est responsable de l'entretien de **34 écoles**, d'un **siège social**, de **deux centres d'appui** et de deux **entrepôts**.

Des mesures sont mises en place pour assurer un entretien adéquat des installations et des équipements qui se font de plus en plus vieillissants :

- **Un programme d'entretien préventif informatisé** : ceci permet la *planification des vérifications mensuelles, bisannuelles ou encore annuelles* selon l'équipement et les installations.
- **Une plateforme informatisée** qui permet aux écoles d'entrer *les demandes de réparations mineures, les réparations associées à la santé et à la sécurité au travail et aux réparations d'été*.

En **2023-2024**, les réparateurs ont complété un total de 6533 **bons de travail** (préventifs, correctifs et travaux d'été).

- Les coûts associés aux réparations mineures s'élèvent à 2 461 783.77\$

En plus des divers travaux effectués par les réparateurs d'entretien, **des contrats externes** sont également **octroyés à des spécialistes** pour la maintenance de certaines installations scolaires. Les règles des contrats externes et d'appels d'offres de réparations sont suivies selon [la loi sur la passation des marchés publics](#).

Bris majeur	
Réparation non prévue qui nécessite une réparation immédiate afin de limiter les dégâts présents et futurs et d'assurer la sécurité des occupants.	
2023-2024	2024-2025
<ul style="list-style-type: none">• La Ruche : moisissure• ESN : Dégâts d'eau	Chaufferie ESN (boiler) Ascenseur PRP

Réparations majeures	
Investissement de réparations préventives de nos installations scolaires afin de conserver une certaine qualité.	
2023-2024	2024-2025
<ul style="list-style-type: none">• Salle de conférence / formation CA de Bathurst	Bureaux CA Bathurst Réparations de planchers de gymnase Réparations d'asphalte et de trottoirs Salle de bain des garçons CSC La Fontaine

Projets d'infrastructures

Toutes les écoles du DSFNE sont entretenues en conformité avec les normes actuelles du Code du bâtiment. En vertu de la politique 409 "[Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire](#)" les projets d'amélioration immobilière sont soumis au CED par le district scolaire, et les projets capitaux sont établis en ordre de priorité par le Conseil. Ces projets doivent être approuvés par le CED respectivement avant le 30 septembre et le 31 mai de chaque année puis être envoyés à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Description	Montant alloué 2022-2023	Montant alloué 2023-2024	Montant alloué 2024-2025
Motion 387, Résolution 46-10.1.1.3			
Projet d'amélioration immobilière approuvée par le MEDPE	1 843 000\$	6 projets 1 801 000\$	9 projets 2 006 000\$
Le financement des projets capitaux qui ont été retenus par le CED n'a pas changé, car aucun financement n'a été accordé pour l'année dernière et pour cette année.	0\$	0\$	0\$

Voici les défis majeurs des projets d'amélioration immobilière 2024-2025 :

- Les travaux de remplacement des unités de chauffage à l'ESSA n'ont pu être complétés dans la 1^{ère} année comme prévu en raison du retard dans la livraison des unités. La 2^e phase des travaux se poursuivra à l'été 2025.

Constructions et fermetures prévues d'école

Aucune construction d'école n'a eu lieu en 2023-2024 et 2024-2025. Cependant un processus de viabilité pour l'école Académie Assomption a été enclenché en novembre 2024 aboutissant à la recommandation de la fermeture de l'école Académie Assomption par le Conseil soutenu par le MEDPE d'ici le 27 juin 2025.

Inspections

Différents types d'inspection sont réalisés afin de s'assurer que la santé et la sécurité de tous les occupants soient maintenues.

- **Structures de jeux**
Les inspections des structures de jeux sont nécessaires afin de s'assurer de la sécurité des élèves. Celles-ci sont **inspectées une fois par année** par le responsable des installations et régulièrement par les concierges des écoles.
- **Qualité de l'air**
La vérification de la qualité de l'air dans les écoles à lieu **sur demande**. La vérification de la qualité de l'air est complétée par le coordonnateur en santé et sécurité au travail.
2022-2023 : 2 demandes **2023-2024** : 6 demandes **2024-2025** : aucune demande
- **Amiante**
Au DSFNE, il y a 15 écoles qui possèdent des structures contenant de l'amiante. Celles-ci sont inspectées **une fois par année** à des fins de sécurité, en alternance par une firme indépendante ou par le responsable des installations ou ses adjoints. Tout bris de matériel pouvant contenir de l'amiante, remarqué par la firme, nos responsables ou les concierges est réparé immédiatement, et ce, de façon sécuritaire.

En juin 2023, Travail sécuritaire NB (TSNB) a décidé d'entreprendre **un examen des programmes de gestion de l'amiante** pour tous les établissements scolaires qui contiennent toujours des matériaux ayant de l'amiante.

Un programme de gestion de l'amiante a été développé par le DSFNE afin de répondre aux exigences de TSNB.

- **Radon**

Habituellement, un test de radon est fait une fois par année dans chacune des écoles qui ont un système de remédiation du radon. Une correction est faite si le taux de radon dans l'école est supérieur à 200 Bq/m³.

- *Aucune réparation n'a été nécessaire depuis les deux dernières années.*

- **Autres installations**

Les réparateurs font également les ajustements nécessaires pour que les normes soient respectées au niveau de l'accessibilité et de l'intimité requise de nos installations.

- *Insonorisation de locaux pour le personnel*
- *Vestiaires, salles de rechange, salles de bain et monte-escaliers pour les élèves à besoins, etc.*
- *Rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite*

Conciergerie

Les 133 concierges permanents de nos écoles travaillent en étroite collaboration avec le secteur des installations. Les concierges en chef sont responsables de faire des inspections mensuelles préventives demandées par le secteur des installations scolaires.

Pénurie de main-d'œuvre

Nombre de suppléants par région
Restigouche
17*
Bathurst
21*
Péninsule Acadienne
39*

Les concierges sont des personnes importantes à remplacer dans nos écoles. Ces employés ne sont pas épargnés par le grand manque de suppléants.

Disponibilité de suppléants :

- 2023-2024 : **79 personnes suppléantes**
- 2024-2025 : **77 personnes suppléantes**

Aucune école n'a été fermée pour non-salubrité en raison d'un manque de concierges suppléants. Toutefois :

- Certains concierges refusent la redistribution de tâches lorsqu'il y a une problématique d'absentéisme;
- Le nombre de concierges absents sans remplaçant n'est pas comptabilisé.

*À noter qu'un suppléant peut faire plus d'une région.

Rétention et recrutement des concierges

Malgré l'augmentation du nombre de suppléants, quelques problématiques persistent à la rétention et au recrutement des suppléants.

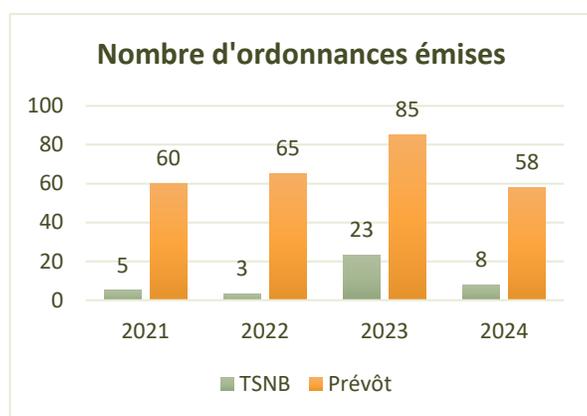
- 1- Ce sont souvent des quarts de travail de soir.
- 2- Très peu de stabilité, car c'est un personnel sur appel.
- 3- Certains suppléants placent uniquement leur nom pour une seule école.
- 4- La grande période d'attente avant que les gens ne soient rémunérés. (5 semaines)
- 5- Le salaire très peu compétitif.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le rôle du conseiller en SST est de collaborer à la gestion du programme d'hygiène et de sécurité au travail pour qu'il soit conforme et durable au niveau du DSFNE et conforme à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail de TSNB.

En tant que spécialiste, il offre de la formation et de l'accompagnement en santé et sécurité au travail, assure le contrôle et l'assurance de la qualité en matière de santé et de sécurité au travail en collaboration avec l'équipe du DSFNE.

Conformité aux ordonnances de TSNB et du prévôt des incendies



Lorsqu'un inspecteur visite un lieu de travail et constate des violations des normes, il émet une ordonnance. Celle-ci oblige l'employeur à prendre des mesures spécifiques pour corriger la situation afin de garantir la santé et la sécurité de tous les occupants.

Voici le nombre d'**ordonnances émises de TSNB et du prévôt des incendies**. Depuis, la plupart des ordonnances ont été corrigées tandis que d'autres sont en cours d'être complétées.

Afin d'uniformiser les pratiques et les exigences dans l'ensemble des écoles du DSFNE avec la province, le conseiller en SST a instauré des inspections plus fréquentes dans les divers établissements.

Ces inspections permettent de :

- Prendre connaissance des préoccupations des travailleurs et des superviseurs ;
- Mieux connaître les travaux et les tâches ;
- Identifier les dangers existants et potentiels ;
- Déterminer les causes sous-jacentes aux dangers ;
- Recommander des mesures correctives ;
- Faire le suivi des mesures prises pour éliminer les dangers ou contrôler les risques.

Inspections et visites* :

2023-2024	Avril à décembre 2024
89	18

*Les visites sont réalisées à la suite d'une demande de rencontre par la direction, d'un suivi de TSNB ou d'une inspection.

Actions importantes prises par le secteur SST

La compagnie J.A. RCR a fait la **vérification** de **tous** les **défibrillateurs (DEA)** de l'ensemble des installations du DSFNE ainsi que des **trousses de premiers soins**.

- **3 nouvelles unités DEA ont été ajoutées ou remplacées.**
 - Toutes nos écoles et bureaux sont équipés d'un DEA
- La **majorité des trousses ont été remplacées en 23-24** car elles étaient expirées. Elles contiennent maintenant *une liste de vérification pour faire le remplacement du matériel ce qui permet une meilleure gestion de mise à jour des trousses.*
- Le secteur de SST a également procédé à **l'achat de 7 chaises roulantes** qui seront distribuées dans les écoles selon les besoins.

Programme de physiothérapie conjointement avec TSNB.

Le Programme de physiothérapie conjointement avec TSNB permet aux employeurs d'accéder à une liste de fournisseurs de services de physiothérapie approuvés. Grâce à ce programme, les travailleurs ayant subi une entorse ou une foulure **peuvent recevoir des soins dans un délai de 48 heures**. Mis en place en octobre 2024, il a déjà comptabilisé **16 références** entre octobre 2024 et février 2025.

Plateforme Risc0

Chaque direction doit utiliser la plateforme Risc0 afin de tenir à jour les différentes mesures préventives mises en place dans leur école pour répondre aux différentes normes de sécurité exigées par TSNB et les directives du DSFNE.

Voici le taux d'écoles indiquant avoir placé les mesures préventives exigées dans Risc0.

Mesures préventives	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Présentation - plan d'urgence	79%	75%	83%
Exercice de confinement (2 par année) * <ul style="list-style-type: none">• Confinement 1 (septembre)• Confinement 2 (mars)	46%	86%	60%
Exercice d'évacuation (6 par année) * <ul style="list-style-type: none">• 3 septembre à décembre• 3 janvier à juin	56%	70%	63%
Formation Épipen®	81%	86%	89%
Équipe INVC	69%	89%	86%
Équipe des mesures d'urgence	69%	78%	86%
Comité mixte d'hygiène santé sécurité au travail**	75%	83%	75%
Politique 701 – Protection des élèves	81%	89%	72%
Politique 703 – Milieu propice	83%	89%	72%
AD2913 – Milieu de travail respectueux	36%	47%	69%

*2024-2025 Les écoles ont jusqu'à juin pour terminer l'entrée d'information.

Pour sensibiliser les directions à l'importance de l'utilisation de la plateforme, le secteur a fait une présentation en début d'année scolaire et envoie mensuellement un rappel par courriel.

- En 2022-2023, une seule école n'a pas entré d'information dans Risc0.

6 écoles ont accompli **100%** des tâches mensuelles depuis septembre dans Risc0.

- En 2023-2024 et en 2024-2025, toutes les écoles ont entré des informations dans Risc0.

**Accompagnement du conseiller SST

- Chaque lieu de travail doit se doter d'un comité mixte d'hygiène et de sécurité au travail actif.
- Formation Premiers soins du personnel selon les demandes de TSNB.
 - ✓ Secourisme général : 100% des écoles et CA ont du personnel formé

*Plusieurs formations sont en cours. Un tableau des noms et des dates d'échéance est en place pour le suivi des mises à jour de ces formations afin de s'assurer d'être conforme en tout temps.

Formations offertes au personnel du DFSNE

Le personnel du DFSNE reçoit les formations nécessaires en lien avec santé et sécurité au travail. La collecte de données des formations permet de s'assurer que les gens reçoivent les formations et soient à jour afin de prévenir les incidents au travail.

Gestion des mesures d'urgence

Chaque lieu de travail possède un cartable de « Plan d'urgence » pour aider les personnes responsables à la gestion des différentes situations. Ce cartable est de couleur rouge facilement identifiable.

À noter qu'une révision du plan d'urgence du District est planifiée pour l'année 2025.

Voici les différentes situations décrites dans le plan d'urgence :

- Évaluation à la menace et du risque de violence (EMRV)
- Confinement de sécurité
- Confinement complet (code rouge)
- Évacuation – Accident industriel
- Évacuation – Alerte à la bombe
- Évacuation – Incendie
- Accident d'autobus majeur
- Décès, décès par suicide
- Appui – Épidémie / pandémie

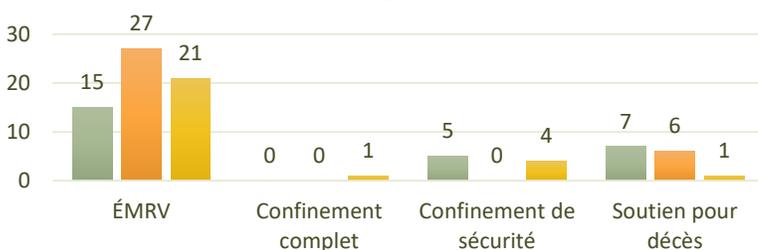
Urgences prises en charge :

Type	Année scolaire 2022-2023	Année scolaire 2023-2024	Sept à décembre 2024
Incendie – évacuation d'élèves	0	0	0
Accident d'autobus mineur	11	2	4
Décès d'élève	3	4	1
Décès du personnel	1	1	0
Avis d'intrusion*	6	1	3

*En partenariat avec les services de police, un avis d'intrusion est remis à une personne à la suite de menaces, d'intimidation, etc. Cet avis stipule une interdiction de se présenter sur les lieux et est remis à la personne par courrier recommandé.

Voici le nombre de situations d'urgence vécues dans les écoles où l'équipe des mesures d'urgence du DFSNE a dû intervenir, de près ou de loin, auprès du personnel ou des personnes apprenantes.

Nombre d'intervention en mesure d'urgence



Depuis **septembre**, **21 situations** nécessitant une ÉMRV dans les écoles du DFSNE ont eu lieu. Toutefois, de trois à quatre consultations par semaine sont faites en **lien avec des comportements inquiétants**. À noter que les consultations augmentent lors des périodes critiques (novembre, février ou avant une période de congé).

Plateforme de déclaration d'incidents

Afin de rendre le processus de déclaration d'incidents du personnel plus convivial, un lien a été créé sur le portail du DSFNE. Ce lien mène les employés directement vers les deux types de formulaires à remplir :



- 1- Formulaire de déclaration d'incidents du DSFNE;
- 2- Formulaire TSNB (si des soins médicaux sont ou seront nécessaires ou absences du travail).

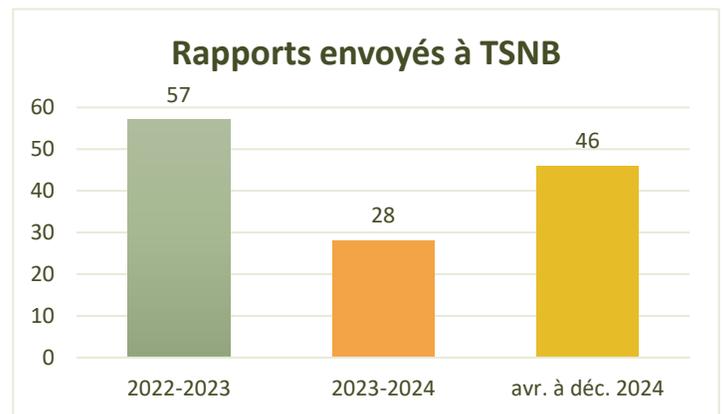
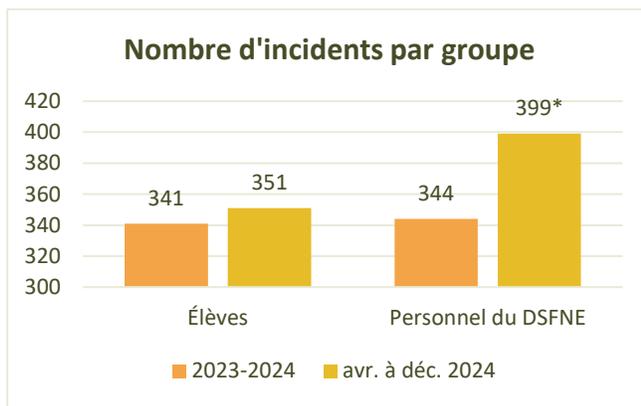
Cette plateforme permet d'assurer un suivi auprès des personnes qui se sont blessées sur les lieux de travail du DSFNE.



Rapport d'incidents

Voici le nombre de rapports d'incidents remplis selon les années.

Un rappel que les employés remplissent un rapport à TSNB uniquement si des soins médicaux sont ou pourraient être nécessaires ou s'ils doivent s'absenter du travail à la suite de l'incident.



**Il est à noter qu'un important travail de sensibilisation a été effectué par le conseiller SST auprès du personnel pour remplir les rapports d'incident lorsqu'une situation le nécessitant se produit. Ceci peut expliquer l'augmentation du nombre d'incident impliquant le personnel.*

Le personnel faisant partie des équipes d'intervention des écoles reçoit la formation INVC (Intervention non violente en situation de crise). Les incidents de violence arrivent plus fréquemment avec les personnes apprenantes des écoles.

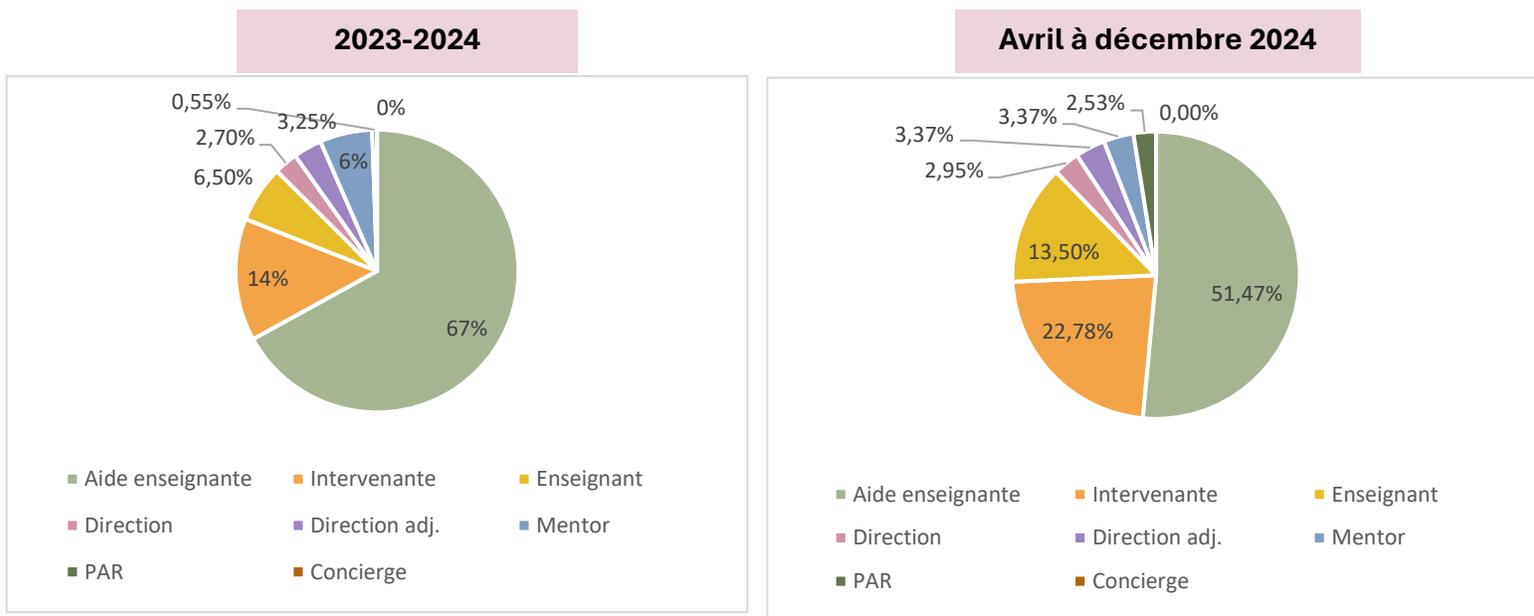
Droits de refus, TSNB, au travail en lien avec des incidents de violence :

- 2022 : **Aucun**
- 2023 : **3 demandes**
- 2024 : **1 demande**

Depuis la mise en place de la plateforme de déclaration d'incidents en juillet 2022, le DSFNE a une meilleure connaissance des situations d'incidents de violence¹ dans ses écoles.

- 2022-2023, **130 incidents de violence**
- 2023-2024, **184 incidents de violence**
- Avril à décembre 2024 : **237 incidents de violence**

Situations de violence envers un adulte par classification d'employé



Sécurité à bord des autobus scolaires

Dans le souci d'assurer la sécurité et la communication en tout temps, les chauffeurs d'autobus scolaires empruntant des trajets où la couverture cellulaire n'est pas assurée sont désormais équipés de radios de type talkie-walkie. Ces appareils sont particulièrement précieux dans les zones où la réception cellulaire est insuffisante. Grâce à cette nouveauté, nos chauffeurs restent toujours joignables, ce qui permet une intervention rapide en cas d'incident ou d'accident. Cette amélioration renforce notre engagement à assurer la sécurité et le bien-être de nos élèves durant leurs déplacements.

¹ **Incident violent** : Situation où un membre du personnel scolaire a dû intervenir et a été blessé ou a reçu une menace verbale grave.

Compte rendu de la réunion du CJCED

1^{er} avril 2025 – Teams

Présences : Alexandre Veilleux (président du CJCED); Léa-Maude Lagacé (PRP); Charles Robichaud (CSCLF); Ariane Sonier (PLM); Ghislaine Foulem (présidente du CEDSFNE), Michèle Hébert (conseillère du CEDSFNE).

Absences : Kiersten Furlotte (ESN); Rayanne Chawki (WAL); Mikaël Haché (EME); Antoine Michaud (AQV).

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président du CJCED ouvre la séance en remerciant les membres présents et rappelle les principaux points à aborder lors de la réunion, notamment un retour sur le forum annuel du CJCED et du CED puis le processus de remplacement de l'élève conseiller au sein du CEDSFNE.

2. Forum annuel du CJCED et du CED du 21 mars 2025

2.1 Retour et partage de l'expérience des membres du CJCED

Les membres présents ont partagé leurs impressions sur le forum :

- Ariane : Discussions enrichissantes avec des échanges constructifs.
- Charles : Temps suffisant pour exprimer l'ensemble des sujets du CJCED, avec une bonne réceptivité tant du CED que de l'équipe de gestion.
- Michèle : Bonne ouverture des participants et prise en compte des points soulevés. Elle reste dans l'attente de voir les suivis qui seront donnés à ces discussions.
- Madame Foulem : Les membres du CJCED étaient bien préparés. Une réunion supplémentaire en mai permettra de faire un suivi et répondre aux préoccupations du CJCED.
- Président du CJCED : En accord avec les commentaires reçus, il note une belle participation et des échanges constructifs.

2.2 Compte-rendu du forum

Le président du CJCED interroge les membres présents sur leur point de vue quant aux suivis et à la transmission des idées et du travail relatif à ce forum. Le CJCED doit-il travailler sur l'ensemble des constats émis pendant le Forum ou se concentrer sur un seul ?

Charles souligne l'importance de bien choisir les futurs membres du CJCED pour assurer la continuité du travail, leur permettant ainsi d'amorcer un travail dès maintenant sur les points souhaités par le CJCED.

Le président du CJCED mentionne l'importance d'avoir l'ensemble du CJCED présent et engagé dans cet ouvrage.

Ariane avance que les demandes concernant les crédits accordés aux membres du CJCED sont interreliées aux demandes en lien avec la période de travail dédiée aux conseils des élèves et la formation aux membres des conseils des élèves. Elle constate qu'il faut travailler les trois volets ensemble. Le président du CJCED est d'accord.

Michèle suggère que les membres du CJCED ajoutent leurs commentaires personnels au compte-rendu du forum puis qu'un alignement de l'opinion du CJCED se fasse pour transmission aux futurs membres du CJCED.

Le président du CJCED est en accord avec cette suggestion et donnera ce devoir aux membres du CJCED.

Madame Foulem ajoute que, malgré des délais courts, certaines évolutions pourraient déjà être vécues par les conseils des élèves pour l'année 2025-2026.

Prochaines étapes

- Lecture du compte rendu par tous les membres du CJCED.
- Envoi d'un sondage aux membres du CJCED pour planifier une prochaine rencontre : le 29 ou 30 avril / 6 ou 7 mai.
- Rencontre supplémentaire de travail du CEDSFNE en juin pour avancer sur les suivis à effectuer.

3. Déterminer le processus de remplacement de l'élève conseiller au sein du Conseil d'éducation

Le président du CJCED rappelle qu'historiquement c'est la FJFNB qui prenait en charge l'élection de l'élève conseiller siégeant sur les CED. À la suite d'une discussion avec la FJFNB, il est question de confier la gestion de cette élection au CJCED.

Selon les échanges entre membres du CJCED, voici les suggestions retenues pour le processus d'élection de l'élève conseiller du CEDSFNE :

- Proposition de synchroniser les élections avec celles des conseils des élèves, à quelques jours / semaines près, afin d'avoir le nom de la personne élue début juin.
- Utilisation du logiciel de la FJFNB pour le vote et envoi à toutes les adresses courriel des élèves votant.
- Extension du vote à tous les élèves du secondaire, sauf les 12e années.
- Crainte d'un vote de popularité et/ou d'un biais régional, d'où la recommandation d'un résultat de vote par école.

- Lancement de l'appel à candidatures en avril, avec une période de mise en candidature du 14 avril au 2 mai.
- Promotion du processus par Brigitte Couturier si possible.
- Le président du CJCED et élève conseiller actuel présentera un gabarit des tâches du poste d'élève conseiller à la réunion de travail du CEDSFNE du 8 avril prochain.
- Diffusion d'un monopage et d'une capsule vidéo (« *une journée dans la peau d'un élève conseiller* ») sur les réseaux sociaux et dans les écoles pour l'appel aux candidatures.
- Demande d'une vidéo de présentation et motivation de 3 minutes aux candidats.

Recommandations au CEDSFNE (réunion du 8 avril 2025)

1. Adoption du présent compte rendu.
2. Adoption que le CEDSFNE confie au CJCED l'organisation des élections afin de remplacer l'élève conseiller.
3. Adoption par le CEDSFNE du mode de vote d'un résultat pour une école afin d'éviter un biais régional.

Suivis de cette réunion :

- Réunion publique de juin du CEDSFNE : recommandation du nom du prochain élève conseiller.
- Réunion supplémentaire de travail du CEDSFNE : présentation du rapport final sur le forum du CJCED et du CED avec les commentaires uniformisés du CJCED pour léguer aux futurs membres

4. Levée de la réunion

La réunion est levée à 11h20.

1

PROCESSUS DE GOUVERNE

1.7 Plan de travail du Conseil

Pour accomplir son travail en adoptant un style de gouverne conforme à ses politiques, le Conseil dressera et suivra un plan annuel qui :

- a) comprend une étude de ses politiques;
- b) améliore de façon continue son rendement en se perfectionnant et par une attention spéciale accordée à la formation, à la participation et aux délibérations.

1.7.1 Le plan couvrira la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

1.7.2 Le plan inclura les priorités du Conseil, les responsables et les échéanciers pour l'année en cours.

1.7.3 Durant l'année, le Conseil s'occupera de l'agenda automatique (plan de dépenses, plan éducatif, projets capitaux, etc.) avec diligence.

1.7.4 La vérification des politiques sera incluse dans l'ordre du jour selon un calendrier préétabli (voir annexe).

Conseil d'éducation DSFNE
Réunion ordinaire du mardi 8 avril 2025
La Ruche de Tracadie

Rapport de la présidence : Période du 12 mars au 8 avril 2025

Date	Lieu	Activités
12 mars	Fredericton	Rencontre conjointe des tables de concertation Art et cultures en éducation (TACÉ) et Aménagement culturel du Territoire (ACT). Les résultats visées par cette rencontre : A) Réfléchir aux progrès réalisées depuis 20 ans dans le contexte de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne; B) Contribuer à l'évaluation de l'évolution des arts et de la culture dans la société acadienne; C) Identifier les enjeux émergents et les opportunités pour orienter les efforts des partenaires pour la prochaine décennie.
13 mars	Fredericton	Réunion de la TACÉ
17 mars	Virtuel	Réunion de préparation à la réunion supplémentaire de travail du CED avec VP, DG et adjointe administrative.
18 mars	Fredericton	Session de travail avec les présidences relatif au personnel du regroupement des CED. Huis clos sur le budget et rencontre sur le budget avec la sous-ministre de l'EDPE.
25 février	Virtuel	Consultation pré-budgétaire de la Ministre de l'EDPE avec les présidences, vice-présidences et directions générales
19 mars	Virtuel	1 ^{er} atelier de formation pour les membres des CPAÉ et sessions de débriefage avec la formatrice (45 participant.e.s)
20 mars	Virtuel	Réunion avec présidences (révision des outils – description tâches évaluation feuille de temps pour employé du regroupement des CED)

21 mars	Bathurst	Réunion du CJCED / Forum du CED et CJCED / Souper conjoint
25 mars	Virtuel	Rencontre mensuelle du MEDPE avec présidences, vice-présidences et DG
	Bathurst	Rencontre de travail supplémentaire du CED
26 mars	Moncton	Réunion du comité d'encadrement des États généraux de l'Acadie : Choix des grandes thématiques : 1) Apprentissage tout au long de la vie; Santé et Mieux-être; Culture et appartenance; Droit et pouvoirs politiques; Économie et productivité; Écoresponsabilité. L'évènement aura lieu au printemps 2026 et les dates seront déterminées bientôt. Des offres pour accueillir l'évènement seront lancées publiquement.
	Virtuel	2 ^{ème} atelier de formation pour les CPAÉ. Session de debriefage : 25 participants.
27 mars	Virtuel	Rencontre des présidence, avec présidentes et dg de l'AEFNB relatif à un projet rassembleur
		3 ^{ème} atelier de formation pour les CPAÉ. Session de debriefage. 29 participants
28 mars	Virtuel	Rencontre des présidents relatives aux nouvelles informations sur le budget en éducation Réunion de travail avec vp, DG et adjointe adm. pour réunions du CED du 8 avril
31 mars	Virtuel	Rencontre des présidences avec sous-ministre adjointe relatif à la ressource humaine du regroupement des CED.
Durant la période	Conversations avec DG, adj. adm. et responsable des communications et rel. Stratégiques relatives aux suivis aux réunions du CED, du CJCED, lecture et réponses aux différents courriels et textos, rétroaction à différents documents, etc.	

Ghislaine Foulem,
Présidente CÉDSFNE

Monsieur Marc Pelletier
Directeur général, District scolaire francophone Nord-Est

Madame Ghislaine Foulem
Présidente, Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est

Madame Chantal Varin
Directrice générale, Association francophone des parents du N.-B.

Vendredi, 21 mars 2025

Objet : Réflexion sur l'impact de l'inclusion scolaire sur la qualité de l'apprentissage

Madame, Monsieur,

Le Comité parental d'appui à l'école (CPAÉ) de l'École communautaire Carrefour Étudiant de Beresford souhaite porter à votre attention ses préoccupations quant aux mesures actuellement en place pour favoriser l'inclusion scolaire et leurs répercussions sur la qualité de l'apprentissage des élèves.

Nous reconnaissons pleinement que l'inclusion en milieu scolaire constitue un principe fondamental, essentiel pour sensibiliser nos enfants à l'empathie et à la diversité. Cependant, nous souhaitons soulever certaines interrogations quant aux moyens mis en œuvre afin de garantir un environnement d'apprentissage équilibré et sécuritaire pour l'ensemble des élèves.

À titre d'exemple, lorsqu'une situation de détresse survient, le personnel enseignant doit se mobiliser, ce qui implique l'intervention de cinq professionnels, et ce, à plusieurs reprises au cours d'une même journée, pour des durées variables. Bien que leur rôle soit crucial dans l'accompagnement des élèves neurodivergents, ces mobilisations répétées entraînent une diminution du soutien disponible pour les autres élèves. De plus, l'évacuation fréquente des élèves d'une classe perturbe le déroulement normal des apprentissages et occasionne des désagréments dans les classes avoisinantes. Il est important de souligner que tout comme les adultes, les enfants nécessitent un certain temps pour retrouver leur concentration après une interruption. Cette perte de temps, irrécupérable, a des répercussions non seulement sur leur progression académique, mais également sur leur bien-être émotionnel.

Nous estimons donc primordial d'engager une réflexion approfondie sur des solutions permettant d'offrir à chaque élève l'encadrement dont il a besoin, sans que cela ne se fasse au détriment des autres. En tant que parents, nous sommes préoccupés par cette situation et espérons qu'un dialogue constructif pourra être initié afin d'identifier des alternatives favorables à l'ensemble des élèves et du personnel enseignant.

Dans cette optique, nous souhaitons vous faire part de deux témoignages de parents illustrant leurs réalités respectives. Il est notable que, bien que leurs contextes familiaux diffèrent, leurs préoccupations convergent vers une même problématique.

Nous restons à votre disposition pour collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'éducation de 10 ans 2026-2036, dans l'intérêt de tous.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Michelle Frenette, présidente

Au nom des membres du Comité parental d'appui à l'école de l'École communautaire Carrefour Étudiant

Témoignage 1

Je me permets de vous écrire en tant que parent soucieuse du bien-être et de la réussite scolaire des élèves. Mes trois enfants sont présentement scolarisés à l'école du Carrefour Étudiant. Je suis reconnaissante du travail remarquable accompli par les enseignants et de l'impact positif qu'ils ont sur le développement académique des élèves. Toutefois, ces derniers mois, nous avons vécu des situations préoccupantes qui, selon moi, méritent une réflexion approfondie.

Mon plus jeune fils, actuellement en première année, est confronté à des interruptions fréquentes en classe en raison du comportement d'un élève. Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'observer des crises nécessitant l'intervention immédiate de plusieurs adultes, dont des enseignantes-ressources. L'enseignante de mon fils, Madame Chloé, fait preuve d'un professionnalisme et d'un dévouement exemplaires pour gérer ces situations.

Cependant, il est légitime de se demander jusqu'à quel point elle peut continuer à jongler avec ces défis sans que cela ne compromette ni sa carrière, ni l'apprentissage de ses élèves. De plus, mon enfant exprime régulièrement son inquiétude face à ces crises, qui peuvent parfois s'accompagner de comportements violents et de paroles blessantes.

Témoignage 2

Je suis parent de 5 enfants. Quatre ont fréquentés l'école Carrefour Étudiant dont un avec des défis au niveau comportements avec plan d'intervention, rencontre avec les gens du district et plan avec la police s'il se sauvait de l'école.

J'ai été témoin de plusieurs situations où des élèves se désorganise et/ou font des crises, frappe partout, lance des choses etc. De ce que j'ai pu voir, si l'élève refuse de se rendre au local assigné lors de crise, l'élève est alors laissé à lancer des choses, frapper les objets avec les intervenants qui font seulement un périmètre et suivre l'élève s'il se déplace partout car ils n'ont pas le droit de toucher à l'élève pour l'emporter dans un endroit sécuritaire. Que la crise soit en salle de classe, dans les corridors ou peu importe l'endroit je crois personnellement que l'élève doit être déplacé dans un endroit sécuritaire même s'il refuse de se déplacer par lui-même pour sa propre sécurité ainsi que celle des autres élèves. Je ne vois pas en quoi c'est bénéfique de laisser un élève en crise lancer des choses et frapper sur les murs devant les d'autres élèves peut être bénéfique pour l'élève en crise ou ses pairs/amis qui le regarde.



Le 13 mars 2025

Ghislaine Foulem
Présidente
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est
Ghislaine.Foulem@nbed.nb.ca

Ghislaine Foulem,

La présente fait suite à votre lettre du 15 janvier 2025, m'informant que le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE) a adopté la résolution suivante :

« Considérant la situation actuelle de l'école l'Académie Assomption, notamment en lien avec l'âge et la condition de l'édifice, les contraintes face à l'inclusion de tous les élèves, le faible niveau d'inscription et certains enjeux majeurs face à l'expérience scolaire,

Considérant le devoir du Conseil de répondre aux besoins éducatifs des élèves dans un environnement accessible et adapté,

Suite à l'analyse du processus de viabilité mené, le Comité des finances et des infrastructures recommande au Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est, la fermeture de l'école L'Académie Assomption à compter du 27 juin 2025. Les élèves de l'Académie Assomption seront redirigés vers l'École Cité de l'Amitié de Bathurst en septembre 2025. »

Après un examen approfondi des renseignements fournis en appui à cette recommandation, et en vertu de la *Politique 409 – Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire*, je suis convaincue que les principes en matière d'équité procédurale ont été respectés. Les huit critères ont fait l'objet de consultations appropriées et ont dûment été pris en considération en vertu de l'article 6.5 de la politique et toutes les options éducatives ont été évaluées. À ce titre, j'approuve votre recommandation de fermer l'école par le 27 juin 2025.

Malgré la fermeture de l'école en juin, je note dans vos documents l'intention de garder l'édifice ouverte jusqu'au 29 août 2025 pour que la halte scolaire Le Club Des Amis présentement dans l'édifice puisse rester ouverte cet été. J'approuve aussi cette demande.

Ministre / Minister
Éducation et Développement de la petite enfance / Education and Early Childhood Development

C.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1 / P.O. Box 6000, Fredericton, New Brunswick E3B 5H1
Tél. / Tel. : (506) 453-3678 / Téléc. / Fax: (506) 457-4810

GNB.CA

Ghislaine Foulem
Le 13 mars 2025
Page 2

Par le 31 août 2025, vous devrez déclarer le bâtiment comme surplus.

J'apprécie les efforts des membres du Conseil d'éducation du district et du personnel du district scolaire relatifs à l'étude de viabilité de l'école Académie Assomption.

Bien à vous,



L'hon. Claire Johnson, PhD

c.c. Julie Beaulieu Mason, sous-ministre, ministère de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance
Membres du Conseil d'éducation, DSF-NE
Marc Pelletier, direction générale, DSF-NE
Marc Thériault, direction des services administratifs et financiers, DSF-NE



Le 17 mars 2025,

Communiqué à l'intention des parents d'élèves et de la communauté scolaire de l'Académie Assomption

Chers parents, membres de la communauté scolaire,

Suite à l'évaluation effectuée par la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance concernant la recommandation de fermeture de l'**Académie Assomption** de Bathurst, celle-ci a approuvé la recommandation du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est de fermer l'école **à compter du 27 juin 2025**. Les élèves de l'Académie Assomption seront redirigés vers l'école **Cité de l'Amitié** de Bathurst **dès septembre 2025**.

Dans les semaines à venir, nous travaillerons en collaboration avec les CPAÉ des deux écoles pour valider et mettre en place un plan de transition. Ce plan, élaboré en concertation avec les intervenants concernés, visera à assurer une adaptation harmonieuse et réussie des élèves. Il pourrait inclure, entre autres, des mesures de soutien psychologique, des activités de préparation émotionnelle et des visites immersives dans la nouvelle école. Ces activités de transition se dérouleront progressivement dans les prochaines semaines.

Afin de veiller à la prise en compte des besoins spécifiques de chaque élève, la direction de l'école Académie Assomption intégrera l'équipe de direction de l'école Cité de l'Amitié. **Cette présence garantira un suivi attentif et continu des besoins des élèves ainsi que de leur adaptation à leur nouvel environnement scolaire.**

Pour faciliter cette transition, l'école Cité de l'Amitié bénéficiera, pendant une période régressive de cinq ans, d'une augmentation des services éducatifs allant au-delà des financements habituels. Cet investissement supplémentaire vise à offrir un encadrement enrichi et un accompagnement adapté à tous les élèves.

Comme nous avons annoncé lors de la session publique d'information du 14 janvier dernier, les trajets d'autobus du Grand Bathurst seront réorganisés afin de minimiser leur durée et assurer une logistique optimale pour le bien-être des élèves.

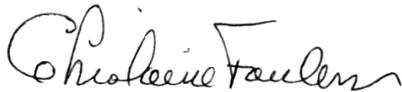
Enfin, bien que l'école Académie Assomption fermera ses portes en juin 2025, la halte scolaire **Le Club des Amis** située dans le bâtiment de l'école, restera ouverte **jusqu'au 29 août 2025**, conformément aux demandes de la communauté. Par ailleurs, nous avons pris les dispositions nécessaires pour assurer une place aux enfants fréquentant cette halte scolaire, que ce soit avec le même opérateur ou auprès d'autres services de garde situés à proximité de l'école Cité de l'Amitié. Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec **Le Club des Amis** au **(506) 548-8584**.

...2

-2-

Le Conseil d'éducation du DSFNE et le District scolaire francophone Nord-Est réaffirment leur engagement sincère envers la réussite éducative et le bien-être de tous les élèves. Nous mettons tout en œuvre pour leur offrir un environnement d'apprentissage stimulant, inclusif et bienveillant, où chacun peut s'épanouir pleinement.

Nous sommes conscients que cette transition représente un changement important pour l'ensemble de la communauté scolaire touchée. Soyez assurés que nous demeurons à votre écoute et pleinement investis pour accompagner chaque élève dans cette étape importante.



Ghislaine Foulem

Présidente du Conseil d'éducation du DSFNE



Marc Pelletier

Directeur général du DSFNE